

Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquelic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : Madame DREAN.

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-037 NOMINATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

**Exposé** :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance a pour mission de décompter les présents, vérifier les pouvoirs, constater les votes et contrôler l'établissement du compte-rendu de la séance.

**Proposition** :

Il est proposé au Conseil municipal de nommer Madame LE QUER et Monsieur FISCHER comme secrétaires de séance.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

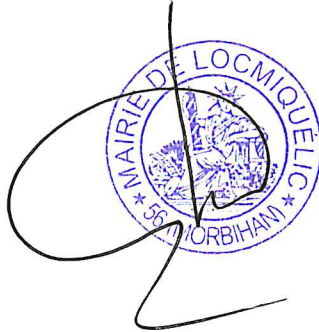
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

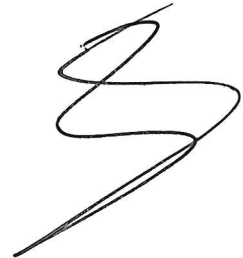
Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur PATUREL  
Le Maire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publiée le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : Madame DREAN.

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-038 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 09 avril 2026 adressé le 15 mai 2026 aux conseillers municipaux.

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.  
Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026 est approuvé à 26 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

**D2026-039 INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

**Exposé** :

Par courrier du 20 avril 2026, Monsieur Xavier ROBERT, conseiller municipal élu sur la liste « L'Avenir à bâbord », a notifié sa démission du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Stéphanie COQUILLON a été appelée à remplacer Monsieur Xavier ROBERT par courrier du 21 avril 2026 en qualité de candidat suivant, sur la liste « L'Avenir à bâbord ».

Madame Stéphanie COQUILLON a communiqué son accord par correspondance du 26 avril 2026. Madame Stéphanie COQUILLON est par conséquent installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire



Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire

Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-040 MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

#### Exposé :

Suite à la démission de Monsieur Xavier ROBERT de ses fonctions de conseiller municipal et à l'installation de Madame Stéphanie COQUILLON, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles il siégeait afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle. Le conseil municipal doit, en effet, s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la composition des commissions comme suit :

- 9 issus de la liste majoritaire « AVEC ET POUR LOCMIQUELIC »
- 3 issus de la liste « L'AVENIR À BABORD »

Proposition :

**COMMISSION « URBANISME ET CADRE DE VIE » (urbanisme - patrimoine - sécurité - sécurité routière - mobilités - environnement - développement durable - travaux - voirie)**

Eric PATUREL	Liste majoritaire
Jean-Claude GUIDAL	Liste majoritaire
Sylvie IZAGUIRRE	Liste majoritaire
Christian CAZEAUX	Liste majoritaire
Ronan BORGNIC	Liste majoritaire
Annick CHAUDRÉ	Liste majoritaire
Charles ROBERT	Liste majoritaire
Isabelle HEBERLÉ	Liste majoritaire
Bruno FISCHER	Liste majoritaire
Ilona KAMENSKY	Liste minoritaire
Patrice JEHANNO	Liste minoritaire
Raphaël BALDOS	Liste minoritaire

**COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE ET CITOYENNE » (affaires scolaires - enfance/jeunesse - petite enfance - culture - vie sportive - mouvement associatif - festivités)**

Eric PATUREL	Liste majoritaire
Marie-Gabrielle RIBETTE	Liste majoritaire
Jean-Claude GUIDAL	Liste majoritaire
Michèle SAINTAGNE	Liste majoritaire
Patrice BENGON	Liste majoritaire
Caroline GUILLEVIC	Liste majoritaire
Jean-Damien VARIOT	Liste majoritaire
Marie-Hélène BELLEGO	Liste majoritaire
Graziella DRÉAN	Liste majoritaire
Raphaël BALDOS	Liste minoritaire
Agnès RIPOLL-GHYS	Liste minoritaire
Stéphanie COQUILLON	Liste minoritaire

**COMMISSION « FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES » (finances - économie - personnel - affaires générales - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité - commerce)**

Eric PATUREL	Liste majoritaire
Guénaél RIBETTE	Liste majoritaire
Michèle SAINTAGNE	Liste majoritaire
Christophe MAINGUY	Liste majoritaire
Annie BLAIZOT	Liste majoritaire
Christian CAZEAUX	Liste majoritaire
Marie-José LE QUER	Liste majoritaire
Charles ROBERT	Liste majoritaire
Marie-Hélène BELLEGO	Liste majoritaire
Marc GEOURJON	Liste minoritaire
Stéphanie COQUILLON	Liste minoritaire
Agnès RIPOLL-GHYS	Liste minoritaire

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

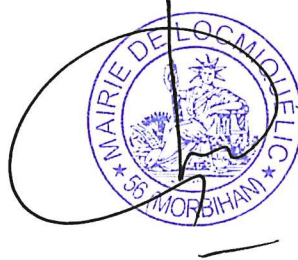
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

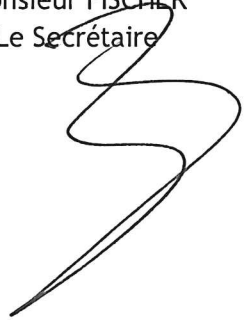
Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-041 DROIT DE FORMATION DES ÉLUS

#### Exposé :

La loi n°92-108 du 3 février 1992 a introduit le principe d'un droit à la formation des élus locaux pour permettre aux élus le bon exercice de leurs fonctions.

Le dispositif a été renforcé par les lois n°2002-276 du 27 février 2002 et n°2015-336 du 31 mars 2015 afin d'inciter les élus à se former davantage.

Ainsi, une délibération déterminant les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre doit être adoptée. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique (ancien compte administratif) et donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

La formation suivie par les élus doit être dispensée par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur. A défaut, la demande sera écartée.

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement
- Les frais d'enseignement
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, justifiée par l' élu.

Pour l'année 2026, il est proposé d'allouer à la formation des élus un taux de 5.6% du montant de l'enveloppe des indemnités (116 000€) soit 6 500€.

Proposition :

Vu les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.4135-19-1 et suivants,

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les orientations suivantes pour l'année 2026 en matière de formation : les fondamentaux de l'action publique locale : formation groupée des élus/ les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions/ les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)
- d'allouer une enveloppe budgétaire de 6 500€ pour l'année 2026. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 65315 (frais de formation) et 65312 (frais de mission).

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

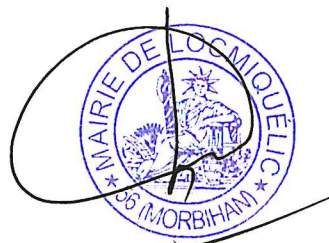
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026

La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

### D2026-042 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2026-025 ADOPTANT LE BUDGET PRINCIPAL 2026

**Exposé** :

Dans sa séance du 09 avril 2026, le conseil municipal a adopté le budget principal 2026 par délibération D 2026-025.

Le service de gestion comptable de Lorient nous a fait un retour sur une discordance entre les chiffres de la délibération du Budget et ceux des annexes.

Les équilibres des sections restent néanmoins identiques.

Les modifications des chapitres suivants sont à réaliser :

- En recettes de fonctionnement :

Chapitres	Ancien montant	Nouveau montant
Chapitre 75	26 000€	26 100€
Chapitre 77	100€	0€

- En dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Ancien montant	Nouveau montant
Chapitre 012	2 118 000€	2 105 000€
Chapitre 65	378 320€	385 320€
Chapitre 023	281 871.74€	287 871.74€

Pour 2026, les prévisions de dépenses et de recettes peuvent être synthétisées comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes

Chapitre 013 - atténuations de charges	8 000,00 €
Chapitre 70 - ventes de produits, prestations	363 900,00 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	193 000,00 €
Chapitre 731 - fiscalité locale	2 478 770,00 €
Chapitre 74 - dotations, subventions...	832 220,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	26 100,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	10,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	29 000,00 €
Chapitre 002 - résultat reporté	303 096,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 234 096,74€</b>

#### Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général	950 405,00 €
Chapitre 012 - personnel	2 105 000,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	210 000,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	385 320,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	75 500,00 €
Chapitre 67 - charges spécifiques	3 000,00 €
Chapitre 68 - dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	287 871,74 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	215 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 234 096,74 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes :

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	367 836,05 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	260 781,48 €
Chapitre 16 - emprunt	208 000,00 €
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	287 871,74 €
Chapitre 024 - vente en dation + vente terrain	346 501,00 €
Chapitre 040- amortissements immobilisation	215 000,00 €
Chapitre 041 - opération patrimoniale (avances sur marché)	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 705 990,27 €</b>

### Dépenses :

Chapitre 001 - déficit d'investissement reporté	351 066,67 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	255 000,00 €
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	11 919,73 €
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	40 000,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	803 880,99 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	195 122,88 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre -	29 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales (avances sur marché)	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 705 990,27 €</b>

### Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver par chapitre le projet de Budget Primitif Commune 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 056-215601188-20260521-D2026\_042-BF

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 absents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

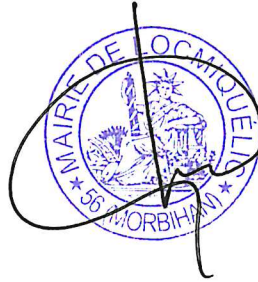
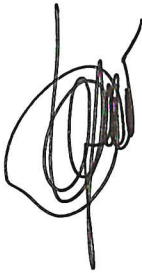
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-043 AGENCE FRANCE LOCALE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

**Exposé** :

En 2023, la municipalité a réétudié le refinancement de trois lignes d'emprunts à taux variable. L'objectif était de diminuer les annuités et limiter le risque lié à l'augmentation des taux variables. La collectivité a alors contractualisé avec l'établissement « Agence France Locale » (AFL) qui est un établissement de crédit créé en 2013, par et pour les collectivités, avec pour mission de faciliter leur accès au financement. Cet établissement est détenu uniquement par des collectivités. Les membres de l'assemblée générale sont des représentants des communes.

Suite aux élections de mars 2026, l'Agence France Locale nous demande de désigner deux représentants de la commune, un titulaire et un suppléant, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Le représentant titulaire ou suppléant de la commune ainsi désigné, serait autorisé à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Proposition :

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au groupe Agence France Locale de la commune de Locmiquélic n° D2023-031 en date du 06 avril 2023,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner Monsieur Guénaël Ribette, en sa qualité d' élu municipal, en tant que représentant titulaire de la commune de Locmiquélic, et Madame Marie-Hélène Bellego, en sa qualité d' élue municipale, en tant que représentant suppléant de la commune de Locmiquélic, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Locmiquélic ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

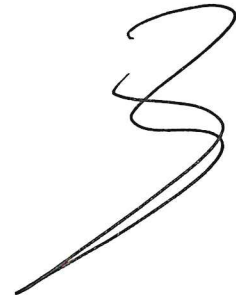
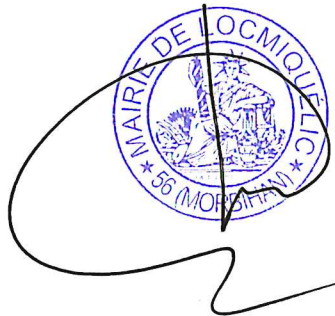
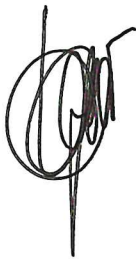
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-044 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOLIDARITÉ, SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

SOLIDARITE, SOCIAL, DEVELOPPEMENT LOCAL		
024	Tref Futé	50,00 €
4238	Club de l'Amitié	200,00 €
4238	Les amis des résidents de l'EHPAD	200,00 €
424	Secours catholique	50,00 €
424	Comité départemental des restaurants du cœur	50,00 €
444	Avenir Solidarité Emploi	50,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>600,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

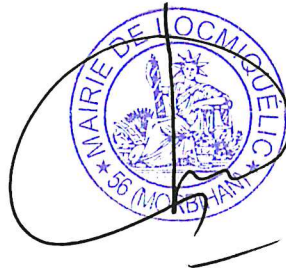
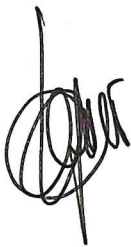
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL  
Le Maire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-045 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

## ACTIONS CULTURELLES

Organisation manifestations culturelles			
312	Comité d'histoire	Présentation et conservation du patrimoine local	300,00 €
311	Nous, les autres, etc.	Manifestation Rad'Art	200,00 €
311	Arts et tradition	Loisirs créatifs	200,00 €
311	VARMA	Festival musical	200,00 €
Education artistique			
311	Ateliers pop	Développement pratique musicale	300,00 €
311	Son ar leurren	Pratique et diffusion de musique traditionnelle bretonne et musiques du monde	400,00 €
311	Soubenn	Développement pratique musicale	200,00 €
311	Stones land pipe band	Musique écossaise et irlandaise	100,00 €
311	La fibre joyeuse	Médiation artistique et scientifique par la sensibilisation à la nature et la pratique de la céramique	300,00 €
	<b>Montant total</b>		<b>2200,00 €</b>

### Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Une élue faisant partie d'une association culturelle ne prend pas part au vote.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 25 voix pour et 01 contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

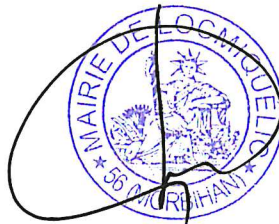

Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur PATUREL  
Le Maire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publiée le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-046 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 056-215601188-20260521-D2026\_046-DE

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
32	Association Badminahouet	889,00 €
32	Association des Coureurs à Pieds de la Petite Mer	196,00 €
32	Cyclo Blavet rive gauche	245,00 €
32	Association Subaquatique de Bretagne - Club de plongée Locmiquélic Entr'2 eaux	1359,00 €
32	Club Nautique des Minahouëts-CNML	600,00 €
32	ESSOR - Club de football Port-Louis-Locmiquélic	1253,00 €
32	Entente Judo	633,00 €
32	Patronage Laïque de Locmiquélic - section basket	2003,00 €
32	Voile partagée de la rade	366,00 €
32	Union Nationale Sport Scolaire - collège de Kerdurand	465,00 €
32	Office Intercommunal des Sports	400,00 €
32	Shayoa	330,00 €
32	Outre ride	207,00 €
32	Densement	232,00 €
32	Pause toi	50,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>9 228,00€</b>

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

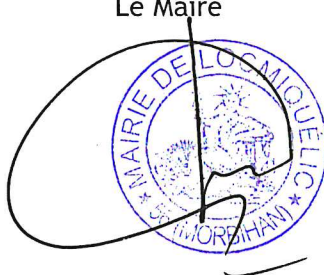
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

### D2026-047 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A BUT MÉDICAL

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte :

ASSOCIATIONS A VOCATION MEDICALE ET SANTÉ		
410	APF - France Handicap	50,00 €
410	Association Rêve de clown	50,00 €
410	Association pour adultes et jeunes handicapés du Morbihan	50,00 €
410	Atout coeur	50,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>200,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL


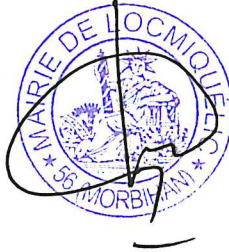
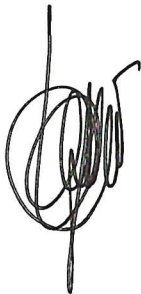
Le Maire

Madame LE QUER

La Secrétaire

Monsieur FISCHER

Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

**D2026-048 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE**

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte :

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE		
024	Artisanat - projet avec l'école JM Georgeault	540,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>540,00 €</b>

**Proposition** :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 056-215601188-20260521-D2026\_048-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

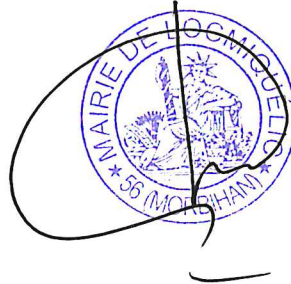
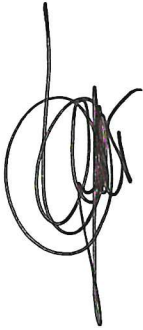
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

**D2026-049 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NATURE ET ENVIRONNEMENT**

**Exposé** :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte :

**NATURE ET ENVIRONNEMENT**

76	Association Trisk'Ailes	100,00 €
76	Observatoire du plancton	600,00 €
76	Eaux et rivières	100,00 €
76	Les mains dans le sable	100,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>900,00 €</b>

Proposition :

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

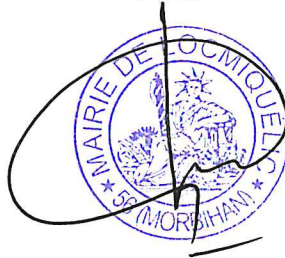
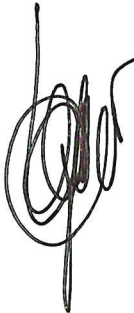
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-050 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN A LA REDADEG 2026

**Exposé** :

Dans le cadre de son soutien à la langue bretonne, la commune de Locmiquélic décide d'acheter un km aléatoire d'une valeur de 250€, lors de la Redadeg 2026 qui s'éclaire de Lannion le 8 mai 2026.

La présente délibération entérine ce soutien.

La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous qui se déroule tous les 2 ans. Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter et le grand gagnant est la langue bretonne. Ce message et son auteur, gardés secrets jusqu'à l'arrivée, est lu sur scène devant le public et lance la fête. Concerts, théâtre, stands, petits déjeuners... sont organisés selon le lieu et l'heure du passage de la course.

L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons. Les kilomètres sont vendus à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'événement et apporter son soutien à la langue bretonne.

Les bénéfices sont redistribués pour moitié au réseau d'écoles Diwan et pour l'autre moitié à des projets choisis pour leur contribution au développement de la langue bretonne dans la vie sociale et familiale.

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le soutien à l'association « Ar Redadeg a di da di »
- de préciser que l'achat d'1 km afférent sera prélevé à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

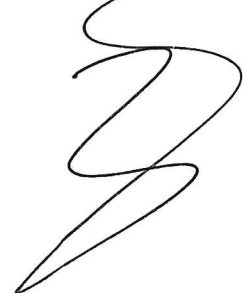
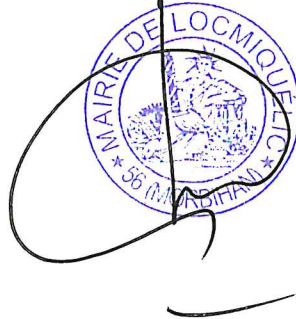
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur PATUREL  
Le Maire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-051 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**Exposé** :

Les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ont pour conséquence le renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID) dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double de 32 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

L'ordre des personnes dans cette liste, en annexe, n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des personnes qui seront désignées, au final, commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques.

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et administration générale en date du 12 mai 2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste des 32 candidats devant permettre à Monsieur le directeur départemental des finances publiques, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

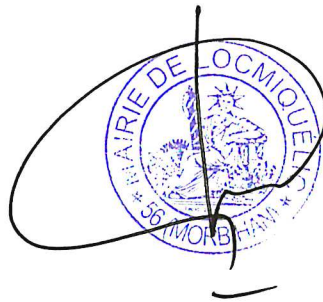
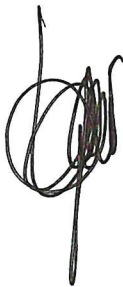
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-052 IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR UN MONTANT UNITAIRE INFÉRIEUR A 500 EUROS**

**Exposé** :

La circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local prévoit que les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500€ TTC sont considérés comme des dépenses d'investissement.

Cependant, les biens meubles d'un montant inférieur à 500€ TTC peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances publiques de 1998, s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité devant faire l'objet d'une délibération cadre annuelle.

Ainsi, en 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le règlement des panneaux de signalisation, pour une somme prévisionnelle de 18 000€ TTC, à l'article budgétaire 2188 de la section d'investissement.

**Proposition** :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 056-215601188-20260521-D2026\_052-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le règlement des panneaux de signalisation, pour une somme prévisionnelle de 18 000€ TTC, à l'article 2188 de la section d'investissement du budget primitif 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

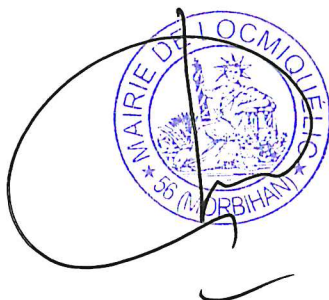
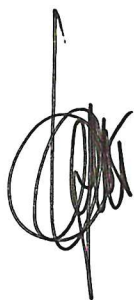
Le Maire

Madame LE QUER

La Secrétaire

Monsieur FISCHER

Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-053 ALLOCATION DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES**

**Exposé** :

Par délibération du 26 février 1998, le Conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'une allocation de fournitures scolaires pour les écoles publiques, applicable par année civile à tous les élèves et portant sur l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Cette dotation par élève a été fixée à 48,00 € par élève par le Conseil municipal en 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir ce montant par élève pour l'année 2026.

**Proposition** :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de maintenir l'allocation de fournitures scolaires à 48,00 € par élève des écoles publiques de la commune pour l'année 2026,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6067 du Budget Ville 2026.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 056-215601188-20260521-D2026\_053-DE

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

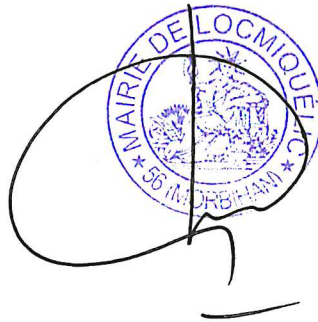
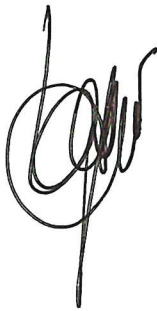
Monsieur PATUREL

Le Maire

Monsieur FISCHER

Le Secrétaire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents :** Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent :** /

**Secrétaires de séance :** Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-054 SOUTIEN AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

**Exposé :**

Chaque année, le Conseil municipal apporte son soutien aux activités scolaires organisées par les écoles publiques de la commune et, pour tous les enfants, pour l'arbre de Noël.

Depuis 2010, une aide est également apportée aux familles Locmiquélicaines dont les enfants fréquentent les collèges, sous forme d'une aide par enfant et par jour pour un seul et unique voyage scolaire effectué entre la 6<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup>, quelle que soit la classe fréquentée. Cette aide a été étendue aux élèves des lycées par délibération du Conseil municipal en date du 02 avril 2015 et aux élèves en école primaire par délibération du Conseil municipal du 28 février 2019.

En 2025, les soutiens suivants ont été apportés :

	Montant
Activités scolaires - par élève en école élémentaire publique	49,00 €
Activités scolaires - par élève en école maternelle publique	35,50 €
Arbres de Noël - par élève (effectif au 1 <sup>er</sup> décembre)	8,25 €
Allocation par enfant et par jour pour les voyages en école primaire (maximum 2 entre l'entrée en maternelle et le CM2)	5,00 €
Un seul et unique voyage ou formation par enfant entre la 6 <sup>ème</sup> et la 3 <sup>ème</sup> : par élève/jour	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 2 <sup>nde</sup> et la Terminale : par élève/jour	5,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De maintenir comme suit le soutien au financement des activités scolaires :

	Montant
Activités scolaires - par élève d'élémentaire	49,00 €
Activités scolaires - par élève de maternelle	35,50 €
Arbres de Noël - par élève (effectif au 1 <sup>er</sup> décembre)	8,25 €
Allocation par enfant et par jour pour les voyages en école primaire (maximum 2 entre l'entrée en maternelle et le CM2)	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 6 <sup>ème</sup> et la 3 <sup>ème</sup> : par élève/jour	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 2 <sup>nde</sup> et la Terminale : par élève/jour	5,00 €

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées :

- à l'article 6188 du Budget Ville 2026 pour les écoles publiques,
- à l'article 65748 du Budget Ville 2026 pour l'arbre de Noël, pour toutes les écoles,

à l'article 65741 du Budget Ville 2026 pour le soutien apporté aux élèves des collèges, des lycées et des écoles publiques et privées.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

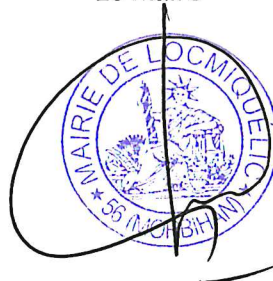
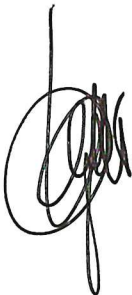
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-055 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

**Exposé** :

Depuis 2002, le calcul pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées est établi sur la base du coût de fonctionnement des écoles publiques par année civile. Cette participation est réservée aux enfants domiciliés sur la commune.

le coût par élève, calculé en référence au compte administratif de 2025, est de :

Ecole maternelle	1 669,99 €
Ecole élémentaire	449,98 €

Par ailleurs, le Code de l'éducation dispose, en son article L. 442-5, que « les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ». Ce texte, fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques.

Deux écoles situées en dehors de la commune ont sollicité une participation financière aux dépenses de fonctionnement et dispensent des enseignements dont nous ne disposons pas sur la commune de Locmiquélic. :

1/L'école Diwan qui compte au 1<sup>er</sup> Janvier 2026, 6 élèves en élémentaire et 1 élève en maternelle domiciliés sur la commune de Locmiquélic.

2/L'école Notre Dame du Vœu compte au 1<sup>er</sup> Janvier 2026, 1 élève en élémentaire en classe ULIS domicilié sur la commune de Locmiquélic.

En cas de scolarisation d'un élève hors de la commune, le forfait communal est calculé par référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques de la commune d'accueil. Toutefois, le montant dû par la commune de résidence de l'élève ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour elle, l'élève, s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Coût moyen d'un élève	École maternelle	École élémentaire
Locmiquélic	1 669,99 €	449,98 €
Riantec	2 357,57 €	558,29 €
Hennebont	/	536,57 €

Proposition :

Vu le coût de fonctionnement des écoles publiques tel qu'il apparaît ci-dessus ainsi qu'au Compte Administratif de l'exercice 2025,

Vu les effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2026,

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer comme suit la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Diwan :
  - 1 669,99€/élève pour 1 élève de maternelle domicilié sur la commune,
  - 449,98€/élève pour 6 élèves d'élémentaire domiciliés sur la commune,
- de fixer comme suit la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame du Vœu :
  - 449,98€/élève pour 1 élève d'élémentaire domicilié sur la commune,

de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Ville 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

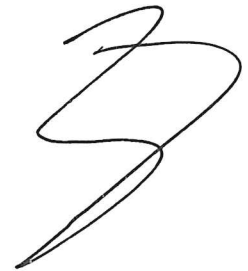
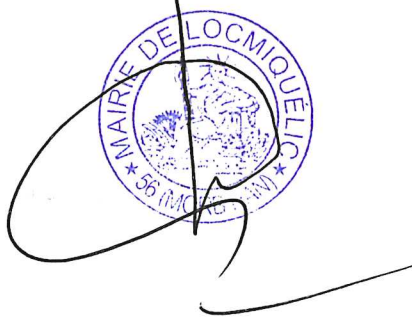
Monsieur PATUREL

Le Maire

Monsieur FISCHER

Le Secrétaire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-056 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE SONAM**

**Exposé** :

Née à Kervignac en 2002, l'École de Musique Traditionnelle de Kervignac (EMTK) a été renommée Sonam' en 2016 en développant un enseignement musical au niveau intercommunal. Cette école de musique associative compte aujourd'hui 320 adhérents et propose ses activités sur plusieurs communes dont, Kervignac, Port Louis, Locmiquélic et Riantec.

Le projet associatif de Sonam' vise à faire du territoire entre Blavet et Ria, soit l'ancien canton de Port Louis, un pays de plus en plus musicien grâce au développement d'une école de musique associative structurée et de proximité proposant un enseignement diversifié pour tous âges et tous types de publics.

Les sept communes de Kervignac, Nostang, Port Louis, Sainte-Hélène, Riantec, Merlevenez et Locmiquélic souhaitent soutenir ce projet favorisant l'accès à la culture et, plus particulièrement, à la musique, au travers d'une convention de partenariat d'une durée d'un an telle que présentée en annexe.

En accord avec les communes, l'association Sonam' s'engage :

- à contribuer à la programmation de plusieurs événements par année civile ;
- à assurer la visibilité du soutien des communes dans l'ensemble des supports de communication.

Chaque commune versera pour l'année 2026, les sommes suivantes :

Communes	Fonctionnement	Musique à l'école	Total
Kervignac	Année 2026 14 978 €	Année scolaire 2026-2027 9 408 €	24 386 €
Nostang	Année 2026 4 059 €	Année scolaire 2026-2027 3 180 €	7 239 €
Sainte-Hélène	Année 2026 1 978 €	Année scolaire 2026-2027	1 978 €
Riantec	Année 2026 5 795 €	Année scolaire 2026-2027	5 795 €
Port-Louis	Année 2026 2 950 €	Année scolaire 2026-2027 2 518 €	5 468 €
Locmiquélic	Année 2026 4 747 €	Année scolaire 2026-2027	4 747 €
Merlevenez	Année 2026	Année scolaire 2026-2027 2 120	2 120 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes de Kervignac, Nostang, Port Louis, Sainte-Hélène, Riantec, Merlevenez et Locmiquélic et l'association Sonam' telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents ;
- de préciser que le montant de la subvention est inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2026 de la commune.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

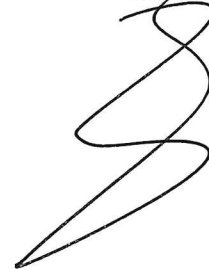
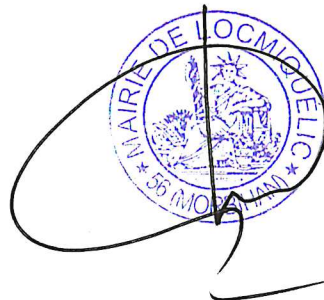
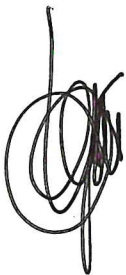
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-057 CONVENTION DE PARTENARIAT AVIS DE TEMPS FORT

#### Exposé :

Chaque année, les communes de Port-Louis, Locmiquélic, Gâvres et Riantec mènent une action commune sur l'organisation du festival « Avis de temps fort, les arts de la rue Rive Gauche » sur des lieux patrimoniaux et ce dans le cadre de leur politique culturelle respective.

Le festival se déroule sur deux jours dans le but de densifier la programmation et permettre aux publics de découvrir autrement les lieux patrimoniaux des communes.

Le coût du festival d'un montant de 29 060€ pour 2026 est pris en charge par la commune de Port-Louis.

La convention, qui détermine la participation de chacun des signataires, est soumise au vote du Conseil municipal.

La participation financière de la commune de Locmiquélic est prévue à hauteur de 3 000€.

#### Proposition :

Vu le projet de convention joint en annexe ,

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention intercommunale « Avis de temps fort, les arts de la rue Rive Gauche »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

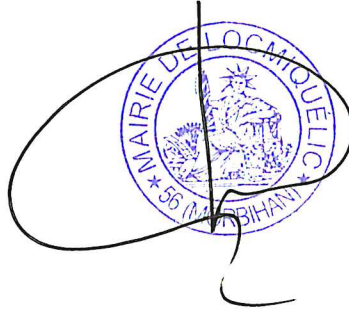
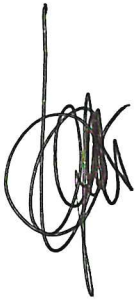
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

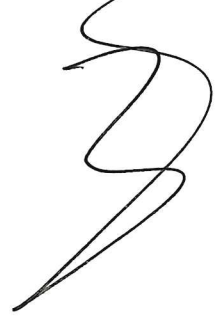
Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-058 RENFORT DE GENDARMERIE 2026 : CONVENTION RELATIVE A LA DISPOSITION D'HÉBERGEMENT POUR LES RENFORTS D'EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE**

#### **Exposé** :

L'accueil des renforts de gendarmerie de la circonscription de Port Louis pendant la saison estivale nécessite, en l'absence de locaux susceptibles d'être prêtés par les municipalités des ex-cantons de Port-Louis et d'Étel, la mise à disposition de mobil homes.

Huit résidences mobiles (cinq installées à Riantec et trois sur Etel) seront mises à disposition de la brigade de gendarmerie du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

La commune de Riantec assure pour l'ensemble des communes la coordination et le portage financier de ce dossier.

La contribution financière comprend toutes les charges de location et de viabilisation des installations (eau, chauffage et électricité) ainsi que les consommations des fluides.

Le budget prévisionnel pour la saison 2026 s'établit à 53 840€ avec une participation prévisionnelle pour la commune de Locmiquélic de 4 973,69€ calculée au prorata de la population DGF au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 qui sera remise à jour lors du bilan définitif.

Une convention sera établie entre les communes de Belz, Erdeven, Étel, Gâvres, Riantec, Local-Mendon, Merlevenez, Ploemel, Plouhinec, Port-Louis, Sainte-Hélène et Locmiquélic.

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention ;
- de préciser que le montant définitif sera établi au vu du bilan détaillé des dépenses dressé par la commune de Riantec ;
- de préciser que la dépense sera prélevée à l'article 62878 du Budget commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

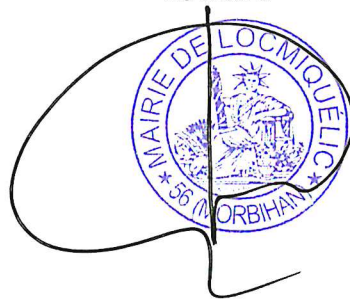
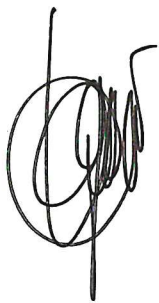
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-059 CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE LOCAUX ENTRE L'OGEC ET LA COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

#### Exposé :

Les espaces habituels d'accueil de l'ALSH de la commune seront en travaux du fait de la végétalisation des cours d'écoles.

Les enfants ne pouvant pas tous être accueillis dans les locaux de Port-Louis, le service a été amené à rechercher un autre espace pour l'été 2026.

L'association OGEC Sainte-Anne, qui accueille déjà l'école maternelle et élémentaire privée, a été sollicitée et a accepté de mettre à disposition ces locaux sur les créneaux horaires hors temps scolaires.

La convention de mise à disposition précise les modalités de cette mise à disposition qui est consentie à titre gracieux.

En contrepartie du partage de l'utilisation de ces locaux, la Commune de LOCMIQUELIC participera au coût de fonctionnement des fluides, au prorata du temps d'utilisation qui lui a été accordé. Cette participation financière correspond au coût de fonctionnement direct des fluides.

Proposition :

Vu le projet de convention de mise en commun de locaux aménagés entre l'OGEC et la commune,

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à cette mise à disposition de locaux entre l'OGEC et la commune de Locmiquélic pour la saison estivale 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour et 05 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures  
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

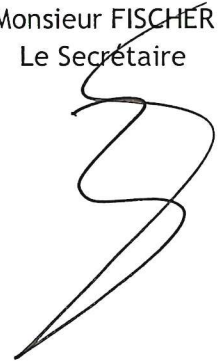
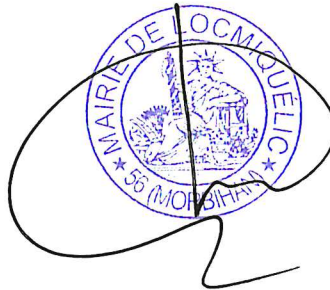
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026

La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-060 OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT URBAIN SUR L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) n°2 - LANN ER BEREN EST, PLACE THÉO JAFFÉR : CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Exposé** :

Afin d'assurer le développement d'une offre de logements diversifiée et répondre aux besoins de la population qui souhaite s'installer le territoire, le secteur d'urbanisation aux abords du complexe sportif a fait l'objet d'une convention de prestation avec Lorient Agglomération, par délibération du 07 décembre 2023, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cela a permis de déterminer les grandes lignes du projet urbain de développement de l'habitat souhaité par la commune.

Six promoteurs (Polimmo, IFI aménagement, Acanthe, Le Bec Promotion, Cogedim et Greencity) ont été sollicités à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt en vue d'urbaniser les parcelles « est » de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 intitulé « abbé Tréhin Lann Ar Berenn ».

Chaque promoteur a remis une offre présentée en commission d'urbanisme le 09 avril 2025.

Le choix définitif du programme de l'aménageur Greencity a été opéré lors de la commission urbanisme du 20 mai 2025.

Le programme propose un bâtiment de 19 logements en accession, un bâtiment de 19 logements sociaux et 19 terrains à bâtir sur une emprise foncière du domaine privé de la commune de 12 614

m<sup>2</sup> incluant les parcelles BH 408, BH 406, BH 410, BH 412, BH 385, BH 387, BH 204, BH 203, BH 198, BH 389, BH 468, BH 209, BH 210, BH 216 pour un montant de 1 200 000€ nets vendeurs.

Le service des Domaines a émis un avis favorable pour une cession globale des terrains au prix de 670 000€, pour une superficie totale de de 12 614 m<sup>2</sup>.

La conclusion de la vente sera conditionnée à l'obtention du permis d'aménager purgé de tout recours.

Afin que la société Greencity puisse engager les études et déposer un permis d'aménager, il est proposé d'approuver le choix de cet opérateur et de décider la conclusion d'un compromis de vente des parcelles ci-dessus mentionnées.

### Proposition :

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 25 mars 2025,

Vu les avis des commissions « urbanisme et patrimoine, sécurité et sécurité routière, vie quotidienne, mode de déplacement, environnement, développement durable, travaux et voirie en date des 09 avril 2025 et 20 mai 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de la candidature présentée par la société Greencity pour aménager et urbaniser l'OAP n°2 composé des parcelles BH 408, BH 406, BH 410, BH 412, BH 385, BH 387, BH 204, BH 203, BH 198, BH 389, BH 468, BH 209, BH 210, BH 216 dans le cadre d'un projet de développement de l'habitat,
- d'approuver la cession desdites parcelles d'une contenance totale de 12 612 m<sup>2</sup> à la société Greencity au prix de 1 200 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à intervenir après l'obtention du permis d'aménager,
- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et que les parcelles sus-visées figurent à l'actif du Budget communal sous le n°2000 T 001.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

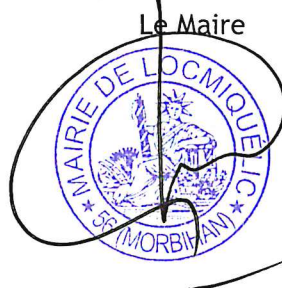
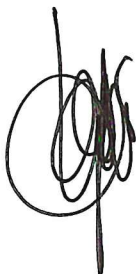
**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUELIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

#### **D2026-061 CRÉATION D'UNE DÉNOMINATION DU CHEMIN « PARK ER LOCH »**

**Exposé** :

Conformément à l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Les consorts Thomas ont sollicité la dénomination de la voie accédant à leur propriété au bout du chemin.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil municipal de créer la dénomination suivante :

« Chemin Park er Loch »

**Proposition** :

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la dénomination suivante : « Chemin Park er Loch » - « Hent Park er Loch »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

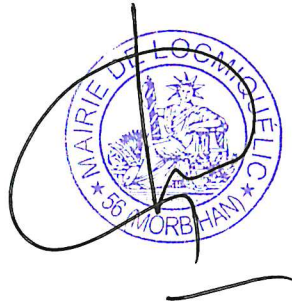
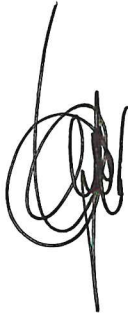
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

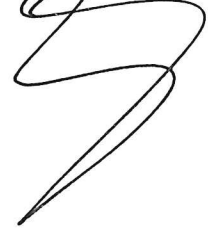
Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### D2026-062 MORBIHAN ÉNERGIE : CONVENTIONS POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA MAIRIE

#### Exposé :

Dans le cadre du programme exceptionnel d'effacement de réseaux électriques proposé par Morbihan Energie en 2025, la commune de Locmiquélic a déposé une candidature pour le secteur « rue de la mairie ». Le comité syndical a accordé à la commune une subvention de 140 000€ sur la partie électricité.

En amont du réaménagement de la rue prévu dans les mois à venir, la municipalité a décidé de profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (électricité, éclairage public, télécom) pour des raisons d'esthétisme du projet global, proposant ainsi une ouverture de cet espace entre la rue de Kerferff et la rue des Lavois.

Les conventions présentées par Morbihan Energie s'inscrivent dans la réalisation de ce projet et propose un partenariat intéressant et avantageux pour la collectivité.

PLAN DE FINANCEMENT :

	Coût des travaux HT	Subvention exceptionnelle	Reste à charge	Participation Morbihan Energie		Contribution commune	
Réseau électrique	183 910€ HT	140 000€	43 910€ HT	65%	28 541,50€ HT	35%	15 368,50€ HT
Réseau éclairage public	71 940€ HT		71 940 €HT	30%	21 582€ HT	70%	50 358€ HT
Réseau Télécom	38 290€ HT		38 290€ HT	0%	0€	100%	38 290€ HT
TOTAL	294 140€ HT	140 000€	190 123,50€ HT		50 123,50€ HT	104 016,50€ HT	

La TVA sera payée par la collectivité puis récupérée à hauteur de 16,404% dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Proposition :

Vu les projets de conventions,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, de financement et de réalisation avec Morbihan Energies,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour, 01 contre et 04 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

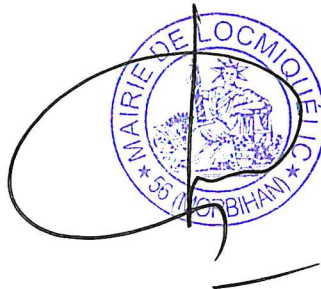
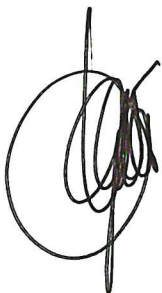
Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire

Monsieur FISCHER  
Le Secrétaire



Département  
Du Morbihan

---

## COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026  
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

**Etaient présents** : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

**Absent** : /

**Secrétaires de séance** : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

---

### **D2026-063 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : TERRASSE DU BAR « CO-MAN- KCÉ » DANS LA GRANDE RUE**

#### **Exposé** :

Madame Delphine Prian et Monsieur Mickaël Guillaume exploitant du bar « Co Man Kcé » ont sollicité par courrier l'occupation du domaine public communal devant le 60 Grande Rue afin d'y accueillir les clients en terrasse.

Cette occupation du domaine public fait l'objet d'une redevance fixée par le Conseil municipal. Le tarif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 16,25 € / m<sup>2</sup>/an.

Il convient de préciser les conditions et modalités d'occupation du domaine public dans le cadre d'une convention avec cet établissement.

Il y est notamment stipulé que l'occupation est temporaire et révoquant à tout moment. La durée de chaque convention est de 6 mois, avec effet au 01 juin 2026. Elle pourra être renouvelée chaque année de manière expresse pour une durée identique.

#### **Proposition** :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public avec les exploitants du bar « Co Man Kcé »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document dans ce sens.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

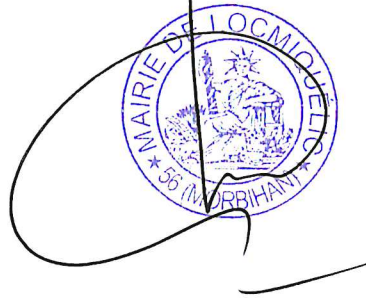
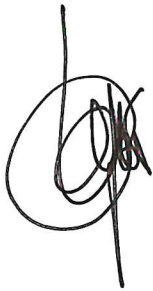
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le 22 mai 2026

Monsieur PATUREL

Le Maire

Madame LE QUER  
La Secrétaire



Monsieur FISCHE  
Le Secrétaire

